

DÉCISION ILR/E17/50 DU 24 JUILLET 2017

**PORTANT APPROBATION DU CONTRAT-TYPE DE RACHAT AVEC RÉMUNÉRATION RÉSIDUELLE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
ISSUE D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION À PARTIR DE L'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE OU DU BIOGAZ DANS LE RÉSEAU
GÉRÉ PAR CREOS LUXEMBOURG S.A. EN APPLICATION DE L'ARTICLE 33(2) DU RÈGLEMENT GRAND-DUCAL MODIFIÉ DU
1^{ER} AOÛT 2014**

Secteur Electricité

La Direction de l'Institut Luxembourgeois de Régulation,

Vu la loi modifiée du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 1^{er} août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables, et notamment son article 33, paragraphe 2 ;

Vu la demande d'approbation de la société Creos Luxembourg S.A. introduite en date du 20 juillet 2017 ;

Décide :

- 1) d'approuver, pour être conforme au règlement grand-ducal modifié du 1^{er} août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables, le contrat-type de rachat avec rémunération résiduelle d'énergie électrique issue d'installations de production à partir de l'énergie hydroélectrique ou du biogaz dans le réseau géré par Creos Luxembourg S.A. et portant l'intitulé « Contrat de rachat avec rémunération résiduelle d'énergie électrique issue d'installations de production à partir de l'énergie hydroélectrique ou du biogaz » ;
- 2) de publier sur le site Internet de l'Institut le contrat-type approuvé par la présente décision ;
- 3) de notifier la présente décision à la société Creos Luxembourg S.A. et de la publier sur le site Internet de l'Institut (www.ilr.lu).



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE RÉGULATION

L'Institut informe Creos Luxembourg S.A. qu'un recours en annulation est ouvert contre la présente décision, à introduire devant le Tribunal administratif de Luxembourg par ministère d'avocat à la Cour, au plus tard dans les trois mois qui suivent la notification de la présente décision.

Pour l'Institut Luxembourgeois de Régulation

La Direction

(s.) Michèle Bram
Directrice adjointe

(s.) Camille Hierzig
Directeur adjoint

(s.) Luc Tapella
Directeur